



Info

NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du
Syndicat National de l'Education Physique

SNEP-FSU

182, avenue du Général Leclerc 54000 Nancy
Tél-Fax-Répondeur : 03.83.35.28.58
s3-nancy@snepfusu.net

TRIMESTRIEL n° 124/2025

AVRIL-MAI-JUIN

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Roberto Ernesti
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro
N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1128 S 06762

Le SNEP-FSU au cœur du combat

Depuis la rentrée 2025, le SNEP-FSU fait le même constat : la dégradation des conditions de travail à l'Ecole et l'étouffement du Sport Scolaire ne sont pas des accidents, mais le résultat de choix politiques. La question centrale revient en boucle : à qui profite l'austérité ? Certainement ni aux élèves, ni aux personnels, ni aux territoires.

Le SNEP FSU alerte sur une réalité quotidienne : effectifs en hausse, conditions de travail dégradées, mépris et réponses institutionnelles qui prétendent « faire mieux » sans donner les moyens à l'Ecole.

L'EPS est au cœur de ce combat, car elle concentre des enjeux lourds : l'accès réel aux apprentissages, la sécurité, l'égalité filles/garçons, et la capacité à enseigner des APSA de manière régulière. Le SNEP-FSU souligne notamment le problème des inégalités d'accès aux équipements, avec des établissements sans accès à la piscine (exemples à Metz). L'égalité d'accès ne se décrète pas : elle exige des moyens humains et matériels (piscines, installations, transport, remplacement, coordination).

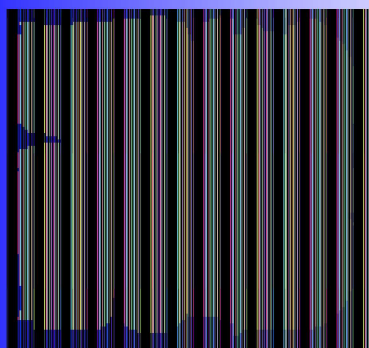
Au niveau du Sport Scolaire, le SNEP-FSU dénonce des décisions (moins 300 000€ de subvention de l'Etat) qui fragilisent l'accès des jeunes aux pratiques. Le SNEP-FSU revendique clairement une subvention à la hauteur des besoins et refuse que le Sport Scolaire devienne une « variable d'ajustement » qui pénalise d'abord les publics les plus éloignés des pratiques.

Une autre politique pour l'Ecole est possible. Au lieu d'orienter le budget vers l'armée, il faut investir davantage vers l'Ecole, la Fonction Publique et les Services Publics. C'est un enjeu de justice sociale et d'égalité.

L'ensemble du bureau Académique du SNEP-FSU Nancy-Metz vous souhaite des vacances reposantes et vous donne rendez-vous dès la rentrée pour une année scolaire 2026-2027 revendicative et électorale.

Le bureau académique du SNEP

Rupture Conv. - Contractuels	2
Réforme Formation Initiale	3
Enseigner le savoir NAGER	4
Adhérer - Stage juridique	5
EPS : vigilance !	6
La recette des collègues EPS	7
Corpo : infos - 4L Trophy	8





La rupture conventionnelle est désormais pérennisée pour les fonctionnaires et reste ouverte aux agents contractuels en CDI. Elle ouvre droit :

- à une indemnité spécifique de rupture conventionnelle ;
- à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ;
- à une radiation définitive des cadres pour les fonctionnaires.

Toutefois, à ce jour, aucun texte n'a encore précisé officiellement si les nouvelles durées d'indemnisation prévues pour le secteur privé seront appliquées à l'identique aux agents publics.

Nous conseillons aux collègues concernés avant toute signature de :

- demander une simulation écrite de l'ARE ;
- vérifier l'impact de la date de rupture ;
- se faire accompagner par le SNEP ;
- étudier les conséquences sur la retraite et la protection sociale ;
- comparer avec d'autres dispositifs (disponibilité, détachement, temps partiel, etc.).

ATTENTION : une rupture conventionnelle est définitive. Pour un fonctionnaire, elle entraîne la perte de la qualité de fonctionnaire et la radiation des cadres. Elle doit donc être mûrement réfléchie et faire l'objet d'un accompagnement personnalisé.

Point important : la rupture conventionnelle n'est pas un droit opposable. L'administration peut refuser la demande. L'obtention de la rupture dépend d'un accord entre l'agent et l'employeur public.

CONTRACTUELS EPS : LA PRECARITE COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT...

La rentrée à venir confirme une tendance préoccupante : les personnels contractuels d'EPS semblent devenir une simple variable d'ajustement de la gestion des moyens.

De nombreux collègues découvrent aujourd'hui, parfois par hasard, la disparition de leur statut de CZR. Plus inquiétant encore, aucun courrier officiel, aucun courriel, aucune information individuelle ne leur a été adressé pour les informer de ce changement pourtant majeur dans leurs conditions d'emploi. Une telle absence de communication témoigne d'un manque de considération à l'égard de personnels qui assurent pourtant depuis plusieurs années la continuité du Service Public d'Education.

Cette situation s'inscrit dans un contexte plus global de précarisation croissante. Alors que les besoins en remplacement demeurent importants, la multiplication des stagiaires à temps plein et à mi-temps conduit à une réorganisation des moyens qui se fait souvent au détriment des contractuel·le·s. Les supports disponibles se raréfient, les affectations deviennent plus morcelées et plus instables.

À cela s'ajoute la multiplication des compléments de service de quelques heures dispersées sur plusieurs établissements. Ces « petits bouts » de services, difficiles à pourvoir et peu attractifs, deviennent progressivement le quotidien de nombreux personnels. Les collègues se retrouvent à enchaîner les déplacements, à multiplier les interlocuteurs et à construire leur emploi du temps dans des conditions toujours plus complexes.

Le message envoyé est particulièrement préoccupant : après avoir répondu présents lorsque les besoins étaient importants, après avoir assuré des remplacements parfois dans l'urgence et sur des territoires peu attractifs, les contractuel·le·s semblent désormais considérés comme une simple réserve de main-d'œuvre mobilisable ou écartable selon les besoins du moment.

Cette gestion à court terme ne peut qu'alimenter un sentiment de déclassement et de manque de reconnaissance. Comment attirer et fidéliser des collègues compétents lorsque les perspectives professionnelles se réduisent, lorsque les conditions d'exercice se dégradent et lorsque les décisions les concernant sont prises sans même qu'ils en soient officiellement informés ?

L'EPS et l'Ecole ont besoin de personnels formés, investis et reconnus. Les contractuel·le·s méritent mieux que le silence administratif, mieux que l'incertitude permanente et mieux qu'une gestion qui les réduit à de simples variables d'ajustement.

Le SNEP demande que toute modification de statut ou de conditions d'affectation fasse l'objet d'une information individuelle écrite, claire et anticipée.

Pascale VERGE-SEPAKIK



La réforme du CAPEPS modifie en profondeur les modalités de recrutement et de formation des futurs enseignants d'EPS.

Présentée comme une mesure visant à améliorer l'attractivité du métier grâce à une rémunération des étudiants dès la licence (1 400 € en L3 et 1 800 € en M2), elle soulève néanmoins de nombreuses inquiétudes quant à ses conséquences sur la formation universitaire et le Service Public d'Education.

Cette réforme apparaît particulièrement mal adaptée aux réalités des filières STAPS. Alors que près de 6 000 étudiants sont inscrits en licence Éducation et Motricité et que plusieurs milliers poursuivent en master MEEF, seuls 475 postes sont proposés au nouveau CAPEPS, contre 640 auparavant. Cette baisse importante du nombre de postes, combinée à un nombre élevé de candidats, renforce fortement la sélectivité du concours et limite les perspectives d'accès au métier.

Les premiers effets sont déjà visibles. De nombreux étudiants de licence échouant au concours se retrouvent sans solution de poursuite d'études clairement identifiée. Dans certaines académies, les INSPE refusent d'accueillir les non-lauréats, accentuant les inégalités territoriales. Des dispositifs alternatifs se développent localement sous forme de diplômes universitaires ou de parcours spécifiques, souvent disparates et parfois coûteux. Cette situation favorise également l'essor d'offres privées de préparation aux concours pouvant atteindre un coût de plusieurs milliers d'euros et surtout remettant en question le rôle central de l'Université Publique dans la formation des enseignants.

La rentrée 2026 sera également marquée par une grande complexité administrative. Plusieurs voies d'entrée dans le métier coexisteront selon le niveau de diplôme.

Les lauréats de L3 titulaires :

- d'une Licence seront des élèves fonctionnaires ; ils suivront un Master 1 avec un stage d'observation et de pratique

accompagnée ;

- d'un Master 1 seront fonctionnaires stagiaires à mi-temps ;
- d'un Master 2 seront fonctionnaires stagiaires à temps plein.

Les lauréats des concours non réformés (CAPEPS externe M2, interne et agrégation) continuent également à alimenter différents dispositifs de stage, à temps plein ou à mi-temps selon le niveau de diplôme détenu.

Les procédures d'affectation se multiplieront, avec des règles différentes selon les profils. Plusieurs mouvements d'affectation se dérouleront simultanément. Pour les Lauréats du concours L3, l'affectation se fera sans barème : seul le classement au concours compte (et quelques critères gagnés par la FSU, comme mariage avec enfant).

Derrière cette complexification des règles, quels sont les objectifs poursuivis ? Nous pensons qu'au-delà du parcours du combattant qui vise à dissuader les étudiants à devenir de futurs enseignants, il s'agit de gérer les budgets contraints, dégrader le Service Public d'Education et favoriser les officines privées. A terme, c'est d'avoir une Ecole à deux vitesses sur le modèle anglo-saxon...

Dans ce contexte, l'accompagnement des lauréats par les Organisations Syndicales sera essentiel, notamment pour les démarches d'affectation, de reclassement et d'installation.

Plusieurs pistes d'action sont avancées : ouverture des Masters aux étudiants non admis au concours, mobilisation des rectorats et des universités, accompagnement des étudiants et renforcement des liens entre syndicats, formateurs et équipes universitaires. L'objectif demeure la défense d'une formation ambitieuse, accessible à tous et fondée sur les valeurs du Service Public.

Vous êtes dans ce cas ou vous connaissez un-e étudiant-e dans ce cas, n'hésitez pas à faire-contacter le SNEP !

Laurent SIMONIN



Combien faut-il de noyades pour que la natation soit reconnue comme un objectif majeur et soit présente dans toutes les programmations en EPS ?



Alors qu'il y a toujours plus de 400 noyades par an en France (chiffre en augmentation de 14% en 2025 selon le site « santé publique France » !), le SNEP-FSU continue à alerter sur la dégradation de l'enseignement de la natation en France, alors même que les noyades, notamment chez les jeunes, demeurent un problème majeur de santé publique. Malgré les déclarations de l'État et des lettres de rentrée faisant de l'apprentissage de la natation une priorité nationale, les résultats restent insuffisants.

Les enquêtes récentes montrent que 22 % des parents estiment que leur enfant n'a pas appris à nager à l'école, et 14,5 % des collégiens n'ont pas accès à un enseignement de la natation en raison du manque de piscines.

Les inégalités sociales sont très marquées : plus de la moitié des élèves de 6^{ème} en éducation prioritaire sont non-nageurs, contre environ un tiers hors éducation prioritaire.

Cette situation est jugée préoccupante car la noyade reste l'une des premières causes de mortalité accidentelle chez les jeunes. L'école joue un rôle essentiel pour garantir à tous les élèves l'accès à cet apprentissage fondamental et réduire les inégalités.

Selon le SNEP-FSU, plusieurs obstacles freinent le développement de la natation scolaire :

- le manque de piscines et leur éloignement des établissements ;
- les coûts élevés de transport et d'accès aux bassins ;
- l'insuffisance des moyens accordés aux établissements pour encadrer les séances.

Nous critiquons également une politique centrée sur la seule validation du « savoir-nager » (ASSN), qui ne permet pas de construire de véritables compétences aquatiques sur le long terme.

Pour remédier à cette situation, le SNEP-FSU revendique :

- un plan national de construction et de rénovation de piscines (jusqu'à 1 000 piscines sur cinq ans, financées à 50 % par l'État) ;
- des moyens spécifiques pour renforcer l'encadrement des cours de natation ;
- une place plus importante de la natation dans les programmes d'EPS, au-delà du simple objectif de savoir nager.

En conclusion, malgré les ambitions affichées par les pouvoirs publics et le contexte de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'enseignement de la natation reste insuffisant en France. Le SNEP-FSU appelle à des investissements massifs et à une politique plus ambitieuse afin de faire réellement de la natation une priorité nationale.

Nous terminons cette année 2025-2026 avec une légère augmentation de nos adhérent-es (266 contre 261 l'année dernière). Ils-elles représentent 20% des collègues de l'académie (secteur Jeunesse et Sport et retraité-es adhérent-es compris).

Ce chiffre baissait régulièrement depuis 2019 et la mise en œuvre de la loi de la transformation de la Fonction Publique qu'Emmanuel Macron a instauré dans l'espoir d'affaiblir les contre-pouvoirs, ce qu'il a partiellement réussi à faire puisqu'en 2019 nous avions 25,3% d'adhérent-es. Mais la résistance est engagée.

A l'image de la révolution des œillets de 1974 au Portugal (les militaires à l'origine de ce coup d'état avaient des œillets au bout de leur fusil !) durant laquelle la grande majorité des Portugais s'est unie pacifiquement pour dire non à l'oppression de la dictature Salazariste qui durait depuis 40 ans.

Dans sa pièce de théâtre « la fleur au fusil » qui traite de cette révolution pacifique, Lionel Cécilio écrit : « Il n'y a pas de grande cause qui commence dans les livres d'histoire. Elles commencent toutes par des tout petits mouvements qui prennent de l'ampleur plus tard, avec le recul de l'histoire. (...) Des petits gestes sans importance qui deviendront ce que la chaîne de l'histoire en fera. Il ne faut rien accomplir par le désir d'écrire le futur mais par nécessité de changer le présent. »

A la lecture de ces mots qui traduisent en partie notre engagement syndical, nous

souhaitons partager cette réflexion. Nous pensons que nous devrions nous en inspirer pour faire entendre nos revendications, largement partagées pour la plupart, et qui pourraient être portées par davantage de collègues encore.

A l'image des petits ruisseaux qui font les grandes rivières, l'adhésion est le premier acte militant qui renforce l'outil syndical et préfigure le succès des combats à venir.

C'est avec la grande majorité des collègues que nous obtiendrons de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, des installations de qualité, un Sport Scolaire soutenu et accessible à toutes et tous, et surtout 4h d'EPS pour tous-tes de la sixième à la terminale, voire au delà.

Alors, si comme nous vous êtes convaincus que l'union fait la force, rejoignez-nous dès maintenant pour l'année prochaine avec la pré-adhésion. Renvoyez sans attendre la fiche d'adhésion (disponible sur notre site académique, snefsu-nancy-metz.net) avec votre RIB en précisant le nombre de prélèvements souhaités (huit maximum) et le premier mois de prélèvement souhaité (octobre 2026 au plus tôt et juin 2027 au plus tard).

Ainsi vous nous permettrez d'être forts dès la rentrée et de nous dégager du temps pour faire autre chose que de la relance syndicale.

Nous comptons sur vous.

Philippe COLLOT
Trésorier du SNEP Nancy-Metz

STAGE JURIDIQUE DUSNEP

Le SNEP FSU Nancy-Metz organise, en collaboration avec le Service Juridique du SNEP National, **jeudi 3 et vendredi 4 décembre 2026, un stage juridique** à Metz.

Ce stage permettra d'avoir des outils concrets qui répondent aux diverses problématiques de la profession.

Nous vous invitons à y participer activement et nombreux. Surveillez nos publications de la rentrée pour les modalités d'inscription (ou voir notre site académique).

Afin de préparer et répondre au mieux vos attentes, veuillez-nous faire part de votre participation, de vos questions et de vos problèmes au s3-nancy@snefsu.net.

Martial NAGEL

DR UNSS NANCY-METZ

Les membres du bureau académique du SNEP-FSU Nancy-Metz veulent ici remercier Geoffrey Loiodice pour son implication en tant que Directeur Régional de l'UNSS de notre académie. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

Le SNEP-FSU Nancy-Metz prendra contact avec la nouvelle direction UNSS régionale dans le but d'échanger et de connaître la politique académique poursuivie au sein de notre territoire.

Christelle Schulte et Pierre Goudot
responsables SNEP du dossier UNSS,
pour l'académie Nancy-Metz.



Il est remarqué une tendance depuis plusieurs années, de voir les professeurs d'EPS se faire dessaisir de leurs missions, allant jusqu'à ignorer leur expertise, voire à se passer carrément d'eux. Ainsi, des chefs d'établissement soumis à des injonctions rectores et ministérielles, participent à la course à « l'image positive » à donner publiquement pour attirer de nouveaux élèves et initient :

- Des séjours au ski organisés sans les Professeurs d'EPS,
- Des ouvertures de dispositifs tels que l' « option EPS » sans concertation avec les équipes concernées....
- Des Sections Sportives Scolaires pilotées sans les Professeurs d'EPS,
- Des dispositifs classes sportives pour quelques élèves au détriment de nombreux autres ;
- Le changement d'un poste EPS en poste spécialisé ;
- Etc...

Souvent, ces dispositifs ont pour seule ambition la communication et la mise en lumière des établissements concernés. Alors que l'Education Nationale devrait se revendiquer égale et solidaire partout au service (public) du citoyen, cet effet d'appel revient à concurrencer les EPLE entre eux et à servir la cause des indicateurs favorables à la carrière et rémunération des chefs de service, ce qui montrerait que cette tendance serait favorisée par l'administration...

Quoi qu'il en soit, ces dispositifs ne garantissent pas la qualité du travail pédagogique et didactique à laquelle sont formés les professeurs d'EPS, ainsi que la protection de l'enfant et de l'utilisateur, même si de manière anecdotique, certains dispositifs peuvent servir un contexte local particulier. Il est également remarqué que l'aspect sécuritaire est parfois dévoyé par manque de connaissance des textes institutionnels...

Doit-on y voir la volonté d'externaliser l'EPS de l'Ecole et de rendre facultatif, donc inégalitaire l'accès au Sport et à l'Education Physique, Sportive et Artistique, privant les élèves d'émancipation, d'accès à la culture et de construction d'habitus santé ?

A ce propos, Canguilhem au sujet de la santé, dit la chose suivante : *« je me porte bien lorsque je porte la responsabilité de mes actes, lorsque je porte des choses à l'existence, lorsque je crée entre les choses des liens qui ne leur viendraient pas sans moi »*.

Ce qui doit être vécu en EPS, l'objet culturel du sport enseigné « une liberté dans les contraintes librement consenties et dans le plaisir qu'il donne » doit-il être réservé à une élite sociale ou à une caste initiée ? La course au classement n'aboutit-elle pas à l'arbre que tout le monde voit et met en avant, au profit de quelques uns, et masque la forêt de la majorité des élèves qui sont ainsi ignorés ?

Grace au travail concerté avec nos IPR-EPS, nous avons à cœur de défendre l'importance de l'EPS et l'expertise des enseignants d'EPS. A ce titre, nous engageons les collègues à nous informer lorsqu'ils sont témoins d'actions visant à démunir les Professeurs d'EPS de leurs prérogatives avec les conséquences délétères qui peuvent en découler.

Le SNEP-FSU réaffirme sa volonté de plus et mieux d'école, en renforçant la prise en charge de tous les élèves et de chaque élève ; l'enjeu est d'offrir plus à ceux qui ont moins, gage de projet de société apaisée dans un contexte social fracturé. Cet enjeu est d'autant plus crucial dans le contexte actuel des médias sous influence qui tendent à banaliser les idées d'extrême droite, qui instillent le doute dans les esprits.

Seules les 4 heures d'EPS et la promotion du Sport Scolaire sont les bases d'un projet politique ambitieux pour l'EPS à l'Ecole !



Ingrédients :

- 1 établissement scolaire exposé plein sud ;
- 35°C annoncés à l'ombre ;
- 900 élèves légèrement caramélisés ;
- 80 personnels en cuisson lente ;
- quelques ventilateurs ayant connu plusieurs ministres ;
- 2 ou 3 arbres survivants dans la cour bétonnée ;
- une bonne dose de recommandations aux derniers moments ;
- **et beaucoup de débrouillardise...**

Préparation :

- Faire chauffer les salles dès 8h00.
- Laisser les élèves mijoter jusqu'à atteindre une température proche de celle d'une salle de yoga chauffée.
- Ajouter quelques séances d'EPS sur des installations sportives transformées en véritables fours à convection naturelle.

Assaisonner avec quelques consignes :

- boire régulièrement ;
- fermer les volets (inexistants ou en mauvais état) ;
- éviter les efforts inutiles ;
- rester vigilant aux signes de déshydratation.
- mélanger délicatement.

Variante EPS : recette des collègues :

Parce qu'en EPS, on sait depuis longtemps que la théorie ne suffit pas toujours, voici quelques ingrédients supplémentaires :

Étape 1 : la gourde magique

Chaque élève arrive avec sa gourde.

Objectif : boire avant d'avoir soif.

Les collègues d'EPS savent que la meilleure déshydratation est celle que l'on évite.

Étape 2 : le matériel de haute technologie

Investir dans la célèbre gourde-brumisateuse rechargeable de la Foire Fouille (pas chère)

Mode d'emploi :

- une gorgée pour hydrater ;
- un pschitt pour rafraîchir ;

- un deuxième pschitt pour les copains ;
- un troisième pour le professeur (y'a pas de raison...!).

Efficacité garantie jusqu'à la prochaine canicule.

Étape 3 : l'éventail pédagogique

- Munissez-vous d'un éventail.
 - Déploiement rapide.
 - Quelques mouvements du poignet.
 - Création immédiate d'un microclimat localisé.
- Version premium : éventail personnalisé aux couleurs de l'association sportive.

Étape 4 : adaptation des efforts

Quand le thermomètre grimpe, l'intelligence pédagogique aussi :

- Moins d'intensité.
- Plus d'observation.
- Plus de coopération.
- Plus de récupération.

Parce qu'un élève qui ne termine pas rouge écarlate est parfois un élève qui apprend mieux.

Astuce INCUB

Pour obtenir durablement de la fraîcheur, mélanger :

I comme Investissements dans les bâtiments ;

N comme Nature et végétalisation des cours ;

C comme Confiance accordée aux équipes ;

U comme Utilité des remontées de terrain ;

B comme Bon sens.

Laisser reposer plusieurs années.

Le résultat est généralement meilleur que l'ouverture d'un stock de bouteilles d'eau en urgence au mois de juin.

Résultats attendus :

- Des élèves mieux hydratés ;
- Des personnels moins cuits ;
- Des cours plus agréables ;
- Des séances d'EPS plus sereines.

Et si malgré tout la température continue de grimper..., brumisateuse, éventail, gourde et humour restent à ce jour les équipements les plus rapidement disponibles dans l'Éducation Nationale.

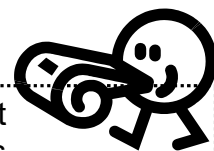
Pascale VERGE-SEPAK



Un héritage à conquérir

4h, sport scolaire, équipements sportifs, revalorisation





Quelques infos du Corpo :

A ce stade de l'année, seul le mouvement intra a été réalisé et nous ne connaissons pas encore toutes les affectations de chaque collègue. Le nombre de postes vacants et de postes proposés au mouvement dans notre académie est très restreint (16 pour le 54, 2 pour le 55, 13 pour le 57 et 4 pour le 88), avec des postes souvent bloqués pour un stagiaire.

Tous les autres mouvements sont en attente des résultats du CAPEPS en L3. En effet, l'algorithme va tourner cette année avec 5 mouvements en même temps, une première. Il faut affecter les différents lauréats de L3, (ceux titulaires d'une L3, ceux titulaires d'un M1 et ceux titulaires d'un M2) et les lauréat du CAPEPS interne ou externe en M2. Une vingtaine de lauréats de L3 et une vingtaine de lauréats de M2 sont prévus dans notre académie.

Actuellement, nous ne disposons toujours pas des lignes directrices rectores pour ces

affectations. Ces dernières fixent les modalités pour effectuer les vœux de ces lauréats. Les affectations des stagiaires seront donc réalisées tardivement cette année, début juillet. Et par voies de conséquences, les révisions d'affectations accordées, les TZR en poste à l'année ainsi que les contractuels seront affectés encore plus tardivement. Les vacances vont commencer pour certains bien après le 14 juillet...

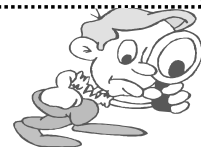
Quant aux promotions accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle, elle sont prévues pour début juillet mais il se peut que ces promotions soient publiées plus tardivement.

Toutefois nous connaissons les contingents pour cette année : il y aura 29 promotions à la hors classe (contre 36 promus en 2025, donc en nette diminution) et il y aura 27 promotions à la classe exceptionnelle (contre 29 promus en 2025).

Laurent Simonin

Actus acad

4L TROPHY 2026 : LE SNEP NANCY-METZ SOUTIEN UN EQUIPAGE LOCAL !



Le SNEP-FSU Nancy-Metz a eu le plaisir de soutenir financièrement un équipage d'enseignants d'EPS engagé dans l'édition 2026 du 4L Trophy.

Organisé en février 2026, ce raid solidaire et humanitaire a une nouvelle fois rassemblé de nombreux participants autour de valeurs fortes : solidarité, entraide, engagement collectif et dépassement de soi. À bord de leur Renault 4L, les équipages ont traversé la France puis le Maroc afin d'acheminer du matériel sportif, scolaire et médical.

Cette année, Blandine Nagel (Saint-Avold) et Quentin Bendjedia (Dieuze), enseignants d'Éducation Physique et Sportive, ont représenté avec enthousiasme ces valeurs tout au long du raid. À l'issue de cette expérience, ils ont tenu à adresser leurs remerciements au SNEP-FSU Nancy-Metz :

« Le soutien du SNEP-FSU Nancy-Metz a été une aide précieuse dans la réalisation de notre projet. Participer au 4L Trophy a été une aventure humaine intense et enrichissante, marquée par l'entraide, le partage et la solidarité. » Ils ajoutent :

« Nous sommes particulièrement reconnaissants d'avoir pu compter sur le soutien de notre organisation syndicale dans cette aventure. Ce projet nous a permis de porter des valeurs que nous défendons également au quotidien dans notre métier d'enseignants d'EPS. »

Le SNEP-FSU Nancy-Metz partage et soutient ces valeurs. Nous félicitons Blandine et Quentin pour leur engagement et leur souhaite pleine réussite dans leurs futurs projets personnels et professionnels.

Le Bureau Académique

